

Séance du 09 juin 2020

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

DCM N°36/2020

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le

ID : 004-210400131-20200609-202036FORETS-DE

---- L'an deux mille vingt
le neuf juin à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la **salle des fêtes** de la commune
sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 02 juin 2020

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **SECHEPINE** Elisabeth,
LATIL Yves, **DANEL** Mauricette, **MACCARIO** Fabrice, **LERDA** Serge,
ARMINGOL Elisabeth et **WEBER** Hélène.

Absent(s) excusé(s) : **ISNARD** Wilfried, **WALCZAK** Franck et
MARTINELLI Nicolas

Pouvoirs : **WALCZAK** Franck à **AVINENS** René

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION des « COMMUNES FORESTIERES » et
DESIGNATION DES DELEGUES**

---- Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal l'association des « Communes forestières ». En tant qu'élus, les conseillers sont gestionnaires d'un patrimoine forestier à préserver et valoriser, responsable de la gestion des risques, prescripteur public pour l'utilisation de bois dans les projets de bâtiments et d'équipements. Les Communes forestières accompagnent les collectivités à la mise en œuvre des politiques forêt-bois. Leurs principales actions menées sont :

- Faire valoir les intérêts des communes et les représenter auprès des instances locales et nationales ainsi que des partenaires de la filière forêt-bois ;
- Faire reconnaître le rôle d'élus : aménageur du territoire, producteur de bois, maître d'ouvrage, prescripteur dans l'utilisation du bois comme matériau et énergie ;
- Former les communes avec la mise en place de formations de proximité sur des thématiques qui les intéressent ;
- Les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets avec le maintien d'emplois de proximité en favorisant un approvisionnement en circuit court, en valorisant l'utilisation du bois local et en agissant pour l'adaptation des forêts face à l'urgence climatique.

---- Monsieur le maire propose d'adhérer à cette association ; le montant de la cotisation annuelle est 380 €. Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

---- **Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :**

- * **DECIDE** d'adhérer à l'association des communes forestières
- * **DÉSIGNE** : Yves LATIL en qualité de membre titulaire et Christian DELMAERE en qualité de membre suppléant
- * **AUTORISE** le maire à procéder aux démarches nécessaires à cette adhésion et signer tous documents s'y rapportant.

-- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le maire,

René AVINENS

